

DEMANDE DE SUBVENTION

Le dossier dûment complété doit être déposé avant le 31 décembre 2023 à :

La Communauté de communes Anjou, Loir et Sarthe
Antenne Val de Sarthe
4bis rue du Val de Sarthe
49 125 TIERCÉ

Pour tout renseignement s'adresser au 02 52 75 05 05
Associations culturelles | Associations touristiques et de loisirs
culture@ccals.fr | servicetourisme@ccals.fr

Site internet : www.ccals.fr

Pour être complet le dossier devra obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

1. Le présent dossier de candidature dûment complété ;
2. Les statuts de l'association qui supporte le projet ;
3. La déclaration de l'association en préfecture ;
4. Le numéro SIRET de l'association ;
5. Le relevé d'identité bancaire ou postal de l'association désignée pour la perception de l'aide ;
6. Engagement sur l'honneur de l'association ;
7. Le bilan et le compte de résultat 2023 approuvés
8. Solde des comptes bancaires détenus par l'association

Modalités d'attribution de la subvention

Tout dossier déposé dans les délais est étudié par la commission tourisme, culture et de loisirs qui oriente l'attribution de la subvention et propose pour validation au conseil communautaire de l'année N+1.

Les dossiers seront examinés selon les critères suivants : 3 critères à minima parmi la liste suivante doivent être remplis pour que le dossier soit éligible :

- Prise en considération des ressources apportées par les collectivités publiques par rapport aux fonds propres et/ou extérieures : taux maximal de subvention, toutes subventions confondues de 70% (autofinancement du projet par l'association – critère obligatoire).
- Partenariat et mise en réseau d'au moins deux associations de deux communes du territoire : évaluation par rapport au nombre de partenaires associés
- Actions touristiques, culturelles et/ou de loisirs faisant intervenir des acteurs de la CCALS, des structures et services communautaires (enfance, jeunesse...) ou des partenaires.
- Actions en direction du public scolaire
- Originalité et innovation de l'action (nouveau) ou caractère exceptionnel
- Plus-value artistique (participation de professionnel reconnu ou assimilé : aide à la diffusion)
- Valorisation touristique du patrimoine bâti et/ou naturel de la CCALS
- La mobilité de l'action en cas de reconduction (action pérenne qui se déplace sur plusieurs communes de la CCALS)
- Prise en compte du caractère unique de l'association (maintien d'un savoir-faire, d'une pratique sur le territoire...) dont l'association est l'unique proposition.

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

NOM DE L'ASSOCIATION :

Siège social :

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

Site internet :

Fonctionnement :

FONCTION	NOM - PRÉNOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	MAIL
Président				
Vice-Président				
Secrétaire				
Trésorier				

Nombre de membres :

Nombre d'adhérents :

Identification de la personne chargée du dossier de candidature :

Nom : Prénom :

Fonction : Téléphone :

Mail :

Numéro SIRET : _/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

Numéro RNA délivré lors de toute déclaration en préfecture : _/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

Objet de l'association :

.....
.....
.....

Cadre réservé au service

Proposition de la commission : €

Proposition du conseil communautaire : €

LES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

Compte-rendu de l'année écoulée

Activités habituelles :

Opérations particulières :

Principaux partenaires :

Récapitulatif des publics concernés par vos activités (nombre de personnes, type de public) :

Pour les activités particulières (nombre de personnes, type de public) :

Projets pour l'année à venir :

LE PROJET

Intitulé du projet :

Objectif du projet :

Descriptif du projet :

Intérêt communautaire du projet :

Public visé (âge, nombre, communes...) :

Moyens mis en œuvre :

Lieu de réalisation du projet :

Calendrier et date de réalisation (les grandes étapes de la réalisation) :

Projet déjà mené au cours des années passées, si oui quand ?

Information complémentaire :

COMPTE DE RÉSULTAT 2023

Charges (€)	Montant	Produits (€)	Montant
● Achats :		● Vente de produits finis, autofinancement	
- Prestation de services		-ventes/recettes	
- Achats de matières premières		-apport de l'association	
- Autres fournitures		-autres :	
● Services extérieurs :		● Subventions :	
- Locations (matériel)		- Communes	
- Loyer		- Communauté de Communes	
- Assurances		- Autres (Etat, région,...)	
● Autres services extérieurs :		- Organismes sociaux	
- Documentation, publicité		- Autres établissements publics	
- Transport, déplacements		- Aides privées	
- Téléphone, frais postaux		● Autres produits	
● Impôts et taxes :		- Cotisations, dons ou legs	
● Charges de personnel :		● Autres (à détailler)	
- Frais de personnel, honoraires			
● Autres (à détailler)			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
● Contributions volontaires en nature		● Contributions volontaires en nature	
Dons en nature		Dons en nature	
Mise à disposition de matériel, de services,...		Mise à disposition de matériel, de services,...	
Personnel bénévole		Personnel bénévole	
TOTAL		TOTAL	

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

Charges (€)	Montant	Produits (€)	Montant
● Achats :		● Vente de produits finis, autofinancement	
- Prestation de services		-ventes/recettes	
- Achats de matières premières		-apport de l'association	
- Autres fournitures		-autres :	
● Services extérieurs :		● Subventions :	
- Locations (matériel)		- Communes	
- Loyer		- Communauté de Communes	
- Assurances		- Autres (Etat, région,...)	
● Autres services extérieurs :		- Organismes sociaux	
- Documentation, publicité		- Autres établissements publics	
- Transport, déplacements		- Aides privées	
- Téléphone, frais postaux		● Autres produits	
● Impôts et taxes :		- Cotisations, dons ou legs	
● Charges de personnel :		● Autres (à détailler)	
- Frais de personnel, honoraires			
● Autres (à détailler)			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
● Contributions volontaires en nature		● Contributions volontaires en nature	
Dons en nature		Dons en nature	
Mise à disposition de matériel, de services,...		Mise à disposition de matériel, de services,...	
Personnel bénévole		Personnel bénévole	
TOTAL		TOTAL	

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE L'ASSOCIATION

Je soussigné(e), (Nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations de paiements y afférant ;

Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

M'engage :

- à fournir toute garantie de transparence sur la gestion financière de ce projet notamment en tenant une comptabilité spécifiquement attachée à sa réalisation,
- à réaliser le projet dans l'année d'obtention de l'aide financière, ou dans l'année qui suit uniquement dans le cas où ce délai est prévu dans la notification,
- à restituer à la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, en cas d'abandon total ou partiel du projet, le montant du prix, déduction faite, et après accord du correspondant de la Communauté de Communes, des frais engagés et dûment justifiés,
- à utiliser le logo de la Communauté de communes sur tous les supports de communication liés au projet,

Demande une subvention d'un montant de €

Fait le

à

Cachet de l'association

Signature

ATTENTION : Toute fausse déclaration est passible de peine d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.